

Association Mont Saint-Quentin
Télégraphe de Chappe
57050 Le Ban Saint-Martin Moselle



Hier et Aujourd'hui

N° 35 Bulletin de septembre - octobre 2013



ST. PIERRE DE MONTMARTRE : décapitée pour y installer un relai télégraphique
de la ligne Paris- Lille



M. M.

(Ndlr : voir dans le précédent numéros, page 379, le télégraphe installé)



**LE TÉLÉGRAPHE AÉRIEN A METZ
PAR
le Général GERMAIN**

Membre titulaire.

Le 45 fructidor an II de la République française, c'est-à-dire le 1^{er} septembre 1794, les machines télégraphiques que les frères Chappe avaient été autorisés à installer entre Paris et Lille, annonçaient à la Convention nationale que la place de Condé venait d'être reprise aux Autrichiens. L'Assemblée répondait immédiatement par la même voie : « L'armée du Nord a bien mérité de la Patrie », et le télégraphe faisait connaître, en retour, aux députés encore en séance, que le décret était arrivé à destination et circulait dans l'armée.

Impressionnée par cette rapidité de transmission que permettait de réaliser l'invention des Chappe, la Convention décidait, séance tenante, de rattacher toutes les frontières à la capitale par des lignes télégraphiques.

De ces lignes, celle qui était projetée pour relier Paris à la frontière du Rhin devait passer par Metz. C'est le détail de son tracé dans le département de la Moselle et les départements voisins et ce sont les installations de ses services dans la ville de Metz même que nous nous proposons de faire connaître dans l'étude que nous présentons. Cette étude sera précédée d'une courte introduction qui nous permettra de donner un souvenir aux inventeurs du télégraphe aérien et de rappeler très succinctement quelques détails du fonctionnement du système.

LES FRÈRES CHAPPE

Le père des Chappe était, sous Louis XVI, directeur général des Domaines royaux à l'Administration des Finances. Il eut 5 fils : Ignace, Claude, Pierre, René, Abraham.

C'est le second de ses fils, Claude, né à Brulon, dans la Sarthe, en 1763, qui conçut le principe de l'appareil auquel a été donné son nom. On dit que l'idée lui en vint en 1791, lorsqu'il cherchait à entrer en communication par signaux avec des amis qui habitaient en vue de sa maison, mais à une assez grande distance. Ses frères l'aidèrent dans la réalisation de son projet, et en 1792, le 22 mars, il soumettait à la Convention un modèle de machine télégraphique. Une subvention de 6.000 francs lui permit de poursuivre ses essais qui aboutirent à l'adoption officielle du système. Claude Chappe recevait le titre d'ingénieur télégraphe ; ses frères Ignace et Pierre lui étaient adjoints pour

la construction et la direction des lignes. Mais il ne devait pas jouir longtemps du fruit de son invention ; l'envie lui suscita des détracteurs qui lui contestèrent la priorité de son système et, dans une crise de mélancolie, il se suicida le 23 janvier 1805. Ignace et Pierre recueillirent sa succession avec le titre d'Administrateurs des lignes télégraphiques et occupèrent cet emploi jusqu'en 1823, époque à laquelle ils cédèrent leur place à leurs deux plus jeunes frères, René et Abraham. La chute des Bourbons fut fatale aux nouveaux Administrateurs. Abraham était destitué pour avoir refusé, le 31 juillet 1830, de faire passer dans les départements les dépêches du Gouvernement provisoire. Quant à René, on avait besoin de sa place et il fut congédié sans qu'on eût égard aux services rendus pendant près de quarante ans par la famille des Chappe.

Nous ne donnerons pas le détail de construction de l'appareil Chappe dont la description peut se trouver dans tous les ouvrages spéciaux. Nous rappellerons seulement que l'appareil permettait d'obtenir 192 signaux simples se différenciant nettement les uns des autres à la vue. Ce nombre était suffisant pour représenter les lettres de l'alphabet, les chiffres, les signes de ponctuation et aussi toutes les indications de service. Mais une dépêche ne pouvait être transmise ainsi que lettre par lettre et son expédition demandait un temps appréciable.

On a donc imaginé de réunir deux à deux les signaux simples primitifs, et ce groupement en signaux doublés a permis de suite de disposer de 36.864 combinaisons différentes. Ce total, qui est le carré de 192, est le nombre des arrangements de 492 objets deux à deux avec répétition. Il fut dès lors facile de représenter, au moyen de ces signaux doublés, des syllabes, des mots, des phrases même ; un vocabulaire servait de clef et il était possible de le modifier à volonté pour tenir compte des circonstances d'emploi et assurer le secret des dépêches. La rapidité de la transmission se trouvait ainsi considérablement augmentée. Quant aux postes, leur emplacement était déterminé par la condition d'une bonne visibilité réciproque, et nous les trouvons naturellement établis sur les points élevés du terrain.

Leur distance était limitée par la portée des longues-vues en usage ; elle variait en général de 12 à 16 kilomètres. Sur la ligne Paris-Metz-Strasbourg,

elle dépassait en certains endroits 18 kilomètres. Dans la trouée des Vosges, en particulier entre les postes de Sarrebourg et du Hohbarr, elle atteignait au début de l'organisation 22 kilomètres.

Mais cette distance était un maximum, car nous voyons l'inspecteur de la ligne se plaindre, à plusieurs reprises, à son directeur de Strasbourg, de la qualité des lunettes employées par ces deux postes. « Avez-vous eu la complaisance, dit-il dans une lettre du 5 germinal an VII, d'écrire à l'administration pour lui demander de très fortes lunettes pour Hohbarr et Sarrebourg ; elles y sont absolument nécessaires, car je puis vous assurer que les correspondances seront toujours entravées par le brumaire, sur ces deux points. »

Nous dirons plus loin qu'à défaut de lunettes suffisantes, un poste intermédiaire dut être ultérieurement créé à Saint-Jean-Courtzerode. Le personnel employé par le service télégraphique aérien était relativement restreint.

Chaque ligne était sectionnée en Divisions comprenant 10 à 12 postes, sous les ordres d'un Directeur, et deux préposés seulement par poste, appelés stationnaires, assuraient, à tour de rôle, la manipulation des signaux. Des inspecteurs, à raison de deux par Division, étaient chargés de la surveillance du personnel et du matériel.

Les stationnaires, en dehors des indications de service, ignoraient la signification des signaux qu'ils transmettaient. Seuls, les Directeurs étaient détenteurs des vocabulaires et étaient chargés de la traduction des dépêches. La rapidité de transmission dépendait beaucoup du zèle des stationnaires qui avaient l'obligation de ne pas prendre prétexte de toutes les circonstances atmosphériques plus ou moins défavorables pour arrêter l'activité de leur poste, mais qui devaient, pour arriver à percevoir les signaux, chercher à percer la brume, « le brumaire », suivant l'expression employée. La lecture des correspondances de service montre que les inspecteurs étaient fort occupés à surveiller le travail et la conduite de leurs agents, et à les empêcher d'abuser du signal « brumaire » pour masquer leur indolence ou leurs absences illégales.

PREMIÈRE PARTIE
LA LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE
PARIS - METZ - STRASBOURG

I

Tracé de la ligne.

En exécution de la décision de la Convention nationale du 15 fructidor an II (1^{er} septembre 1794) qui prescrivait de mettre les frontières en relation avec la capitale par le télégraphe, ordre fut donné par le Comité de Salut public, le 13 vendémiaire an III (3 octobre 1794), d'établir une ligne reliant Paris à Landau par Châlons et Metz. Le tronçon Metz - Landau ne reçut qu'une ébauche d'exécution; on ne tarda pas à renoncer à son établissement après l'installation d'une dérivation de Metz sur Strasbourg, qui parut suffisante pour assurer les correspondances avec l'Allemagne. La construction des différentes parties de la ligne subit d'ailleurs de longs retards provoqués surtout par le manque des crédits nécessaires, et la ligne elle-même ne put être mise en fonctionnement qu'au printemps de l'an VI, plus de trois ans après l'ordre d'en commencer l'établissement.

Le tableau suivant donne la suite des 44 stations qui la constituaient :

TABLEAU A.

NOMS des STATIONS		Références de la carte au 1/80.000	NOMS des STATIONS		Références de la carte au 1/80.000
1	Paris		23	Douaumont	
2	Ménilmontant		24	Pierreville	
3	Raincy	Télégraphe	25	Eton	
4	Garnetin	Télégraphe	26	Gondrecourt	le Télégraphe
5	Quincy		27	Giraumont	Anc. télé. dét.
6	Montceaux		28	Vernéville	Télégraphe
7	Rouge-Bourse	Anc. Télég.	29	Saint-Quentin	
8	Limon		30	Metz	
9	Chevance	Anc. Télég.	31	Mercy	Télégraphe
10	Fontenelle	T ^r	32	Pontoy	Télégraphe
11	Janvillers	Télég. dét.	33	Xocourt	Télégraphe
12	Gongy		34	Château-Salins	Télégraphe
13	Mont-Aimé		35	Vic	Télégraphe
14	Cheniers		36	Lezey	
15	La Folie		37	Marimont	Télégraphe
16	Courtisoles		38	Languimberg	
17	La Croix		39	Sarrebourg	Télégraphe
18	Valmy		40	St-Jean-Courtzerode	Télégraphe
19	Les Islettes		41	Hohbarr	
20	Clermont		42	Hohengœft	
21	Sivry-la-Perche		43	Hurtigheim	
22	Verdun		44	Strasbourg	

Si nous suivons sur la carte le tracé de cette ligne, nous la voyons, au départ de Paris, couper les méandres de la Marne jusqu'à Chevance, à hauteur de Château-Thierry, puis traverser le plateau de la Brie par le nord des marais de Saint-Gond. Elle atteignait alors le Mont-Aimé, ce piton détaché de la falaise tertiaire, que l'on aperçoit de fort loin dominant les plaines de Champagne.

Du Mont-Aimé, la ligne gagnait, en passant par Châlons, la hauteur de Valmy, sur laquelle a été édifée en 1892 la statue de Kellermann, et franchissait ensuite l'Argonne par le défilé des Islettes pour entrer dans la vallée de la Meuse.

Puis elle utilisait les deux points culminants de Sivry-la-Perche et de Douaumont, de part et d'autre de Verdun.

De Douaumont sur les côtes de Meuse, le tracé atteignait le Saint-Quentin sur les côtes de Moselle, en contournant par le nord la région d'Étain avec les stations successives de Pierreville-Eton Gondrecourt-Giraumont-Vernéville. Le Saint-Quentin communiquait avec les postes installés à Metz même sur le Palais de Justice.

Au-delà de la ville, la ligne était tracée parallèlement à la route de Metz à Strasbourg et comprenait les stations de Mercy, au-dessus de la Basse-Bévoys Pontoy - Xocourt ou Delme - Château-Salins - Vic - Lezey - Marimont - Languimberg, où le poste était installé dans le clocher de l'église, et enfin Sarrebourg.

La traversée des Vosges se faisait par la trouée de Lutzelbourg qui permettait d'avoir, depuis les hauteurs de Sarrebourg, des vues sur le Hohbarr au sud de Saverne. De ce point de la façade du massif qui surplombe la plaine d'Alsace, la communication se faisait en ligne droite sur Strasbourg au moyen de deux postes intermédiaires.

Enfin, à Strasbourg même, se dressait la station terminale sur la coupole du transept de la Cathédrale.

Nous pouvons encore retrouver sur la carte d'état-major au 1/80.000^{ème} les emplacements de quelques-uns de ces postes qui y figurent sous les rubriques : « Télégraphe » - « Ancien télégraphe » - « Télégraphe détruit », comme nous l'avons indiqué en regard de ces postes sur le tableau précédent.

Quatre d'entre eux donnent lieu à observations. Verdun était une station complémentaire qui n'était utile que par les temps de mauvais éclairage, la transmission pouvant se faire directement entre Sivry et Douaumont.

Le poste de *Saint-Jean-Kourtzerode* n'a été établi qu'après expérience des difficultés de transmission directe entre Sarrebourg et Hohbarr, difficultés que nous avons eu précédemment l'occasion de signaler. Le poste de *Hohengoeft*, installé sur la hauteur du Goestberg, a été remplacé en 1814 par le poste de

Willgottheim sur le Kochersberg ; ce dernier est indiqué par le mot « Télégraphe » sur la carte au 1/80.000^{ème} « (feuille de Strasbourg).

Le poste de *Hurtigheim*, mentionné sous ce nom dans des documents de l'an VII, figure sous le nom de « Télégraphe de Dingsheim » sur la même carte au 1/80.000^{ème}.

Les stations de la ligne Paris - Strasbourg étaient réparties entre quatre Directions ou Divisions télégraphiques.

D'autres tableaux ont été publiés de la série des postes reliant Paris à Strasbourg. Ces tableaux diffèrent sur certains points de celui que nous présentons et que nous avons établi en nous basant sur des renseignements recueillis dans des documents provenant de la Direction de Metz.

Nous croyons intéressant de reproduire trois de ces tableaux et de discuter les points sur lesquels nous nous trouvons en désaccord. Mais comme les documents dont nous disposons pour justifier nos assertions ne visent que la partie orientale de la ligne, nous limiterons notre discussion aux postes de notre région, c'est-à-dire à ceux qui sont compris entre Verdun et Strasbourg.

Le premier tableau est extrait de l'important ouvrage militaire : *La Campagne de 1805 en Allemagne*, d'Alambert et Colin, publié en 1902.

Cet ouvrage donne le tableau suivant des postes de la ligne Paris - Strasbourg qu'il groupe en deux Divisions seulement: La Direction de Metz administrait les postes compris entre Verdun et Château-Salins ; de Vic à Strasbourg, les postes appartenaient à la Direction de Strasbourg. Ceux de l'Argonne et de la Champagne relevaient de la Direction de Châlons et ceux de la partie occidentale de la ligne, de la Direction de Paris.

TABLEAU B.

NOMS DES POSTES		NOMS DES POSTES	
	<i>Division de Paris</i>		<i>Division de Strasbourg</i>
1	Paris	1	Sivry-la-Perche
2	Ménilmontant	2	Haudremont
3	Vaujours	3	Gondrecourt
4	Planchard	4	Vernéville
5	Rouge-Bource	5	Saint-Quentin
6	May-la-Grange	6	Metz
7	Fontenelle	7	Pontoy
8	Janvillers	8	Delme
9	Congy	9	Château-Salins
10	Mont-Aimé	10	Vic
11	Cheniers	11	Marimont
12	Châlons	12	Languimberg
13	Lépine	13	Sarrebourg
14	La Croix	14	Haberacker
15	Valmy	15	Northheim
16	Les Islettes	16	Strasbourg
17	Clermont		

Ce tableau est accompagné des notes suivantes :

- 1° Clermont a été porté par erreur dans ce tableau, en ce qu'il est considéré comme poste auxiliaire ;
- 2° Le nombre de télégraphes essentiels pour la correspondance de Paris à Strasbourg se réduit à 22 ; les autres indiqués dans le tracé de la ligne ne sont qu'auxiliaires ; ils ne peuvent être utiles que dans les instants de brume ;
- 3° Dans les temps favorables, l'on pourra communiquer directement du poste de Saint-Quentin près Metz, à celui d'Haberacker sur les Vosges, quoique là distance soit près de 50 milles. Dans ce cas, les postes intermédiaires seront paralysés par un signal particulier.

Les renseignements fournis par ce tableau B prêtent aux remarques suivantes :

Observons tout d'abord que la répartition des postes n'y est faite qu'entre deux Divisions ou Directions, Paris et Strasbourg, alors que les correspondances de service échangées entre le Directeur du télégraphe de Metz et ses collègues de Châlons et de Strasbourg, et dont la copie se retrouve aux Archives Départementales de la Moselle, viennent affirmer l'existence de quatre Directions.

D'autre part, les 44 stations du tableau A sont réduites ici à 33. Limitant notre discussion, comme nous l'avons dit, aux stations comprises entre Verdun et Strasbourg, nous relevons les différences suivantes : Une station dite de Haudremont est la seule indiquée au tableau B comme station intermédiaire entre Sivry-la-Perche et Gondrecourt, bien qu'en réalité aient fonctionné les postes de Verdun, Douaumont, Pierreville, Eton, ainsi que le témoignent les correspondances de service adressées par la Direction de Metz aux stationnaires de ces divers postes. Quant au nom de Haudremont, qui était celui d'une ferme située dans le haut du ravin descendant de Douaumont vers Bras, aucun document ne le mentionne comme poste télégraphique.

Le tableau B ne cite pas Giraumont comme poste intermédiaire entre Gondrecourt et Vernéville.

Peut-être n'existait-il pas au début du fonctionnement de la ligne Paris - Strasbourg, c'est-à-dire au printemps de l'an VI ; mais en l'an VII, il était en pleine activité et, dans la suite, son nom se lit fréquemment dans les registres de correspondance de la Direction.

De Vernéville à Sarrebourg les deux tableaux seraient concordants, s'il n'y avait omission, dans le second, des stations de Mercy et de Lezey.

Mais entre Sarrebourg et Strasbourg, la discordance est complète ; les noms de Haberacker et de Northeim, cités au tableau B comme postes intermédiaires, ne figurent dans aucun document télégraphique.

Ainsi nous pouvons affirmer l'existence de 24 stations entre Sivry-la-Perche et Strasbourg, alors que le tableau B n'en mentionne que 16.

Enfin, il nous suffira de relever, sans autre réfutation

que l'impossibilité matérielle du fait, l'assertion d'une communication directe possible, par temps favorable, à 100 kilomètres de distance, entre le Saint-Quentin et le poste qui aurait existé près de Haberacker, sur la façade orientale du massif vosgien, à 5 km. au sud du Hohbarr.

Un autre tableau des postes de la ligne Paris - Strasbourg, compris entre Metz et Strasbourg, est donné dans une intéressante notice qui a paru en 1913 dans la revue *Elsässische Monatsschrift für Geschichte und Volkskunde*, sous le titre : *Die erste Telegraphenlinie in Elsass-Lothringen*, et sous la signature d'Albert Fuchs, libraire à Saverne, l'éditeur de la revue lui-même.

Il donne la série suivante des postes :

TABLEAU C.

NOMS DES STATIONS		NOMS DES STATIONS	
1	Metz	9	Languimberg
2	Mercy	10	Sarraltroff
3	Pontoy	11	St-Jean-Kourtzerode
4	Xocourt ou Delme	12	Hohbarr
5	Château-Salins	13	Willgottheim
6	Vic	14	Dingsheim
7	Guéblange	15	Sarrebourg
8	Marimont		

En présentant ce tableau, l'auteur, M. Albert Fuchs, fait observer prudemment qu'en raison de l'incertitude des indications fournies par les cartes et par les ouvrages actuels, son relevé des stations ne peut prétendre à une exactitude absolue. Il a voulu seulement, dit-il, appeler l'attention des chercheurs sur les lignes télégraphiques aériennes, dont on s'est peu occupé jusqu'alors dans les ouvrages consacrés à l'histoire de l'Alsace-Lorraine.

La nature des sources auxquelles nous avons pu puiser nos renseignements nous permettra de donner satisfaction au désir exprimé par M. Fuchs, en rectifiant, avec documents à l'appui, les discordances de son tableau par rapport au nôtre. Celles-ci ne portent que sur deux points : Guéblange et Sarraltroff substitués à Lezey et à Sarrebourg.

M. Fuchs voit l'emplacement du poste de Guéblange sur une élévation de terrain située entre Guéblange et Dieuze et portant sur la carte allemande au 4/20.000^{ème} l'indication de « Signal Berg ». Il place le poste de Sarraltroff sur la hauteur qui, de Sarraltroff à Réding, domine la rive droite de la Sarre, à 5 km environ au N.-N.-E. de Sarrebourg. Or, dans les documents écrits que nous avons consultés, nous n'avons trouvé nulle trace des stations de Guéblange et de Sarraltroff, alors qu'il y est fréquemment fait mention des postes de Lezey et de Sarrebourg.

C'est ainsi, par exemple, que les agents du poste de Lezey reçoivent, le 1^{er} nivôse an VII, des observations pour des absences fréquentes et pour la perte d'une lunette ; en août 1815, le télégraphe de Lezey est signalé détruit. De son côté, le poste de Sarrebourg a été endommagé par un incendie en fructidor an VII ; il a été également détruit en 1815 et, par lettre du 23 août, le Directeur demande qu'on y envoie un télégraphe complet de remplacement.

Si, d'autre part, la carte française au 1/80.000^{ème} est muette sur l'existence d'une station télégraphique à Lezey, comme de beaucoup d'autres d'ailleurs, elle rappelle cependant de la façon la plus nette (feuille Sarrebourg) l'emplacement du poste de Sarrebourg par l'indication « Télégraphe » inscrite sur la hauteur qui, bordant la rive gauche de la Sarre, domine le village de Hoff, à 2 km au N.-O. de Sarrebourg.

Nous pouvons donc, pour ces différents motifs, affirmer l'existence des stations de Lezey et de Sarrebourg et refuser d'admettre des stations à Guéblange et à Sarraltroff.

Nous trouverons encore une confirmation de nos assertions dans un dernier tableau publié dans *L'Annuaire politique et économique du Département du Bas-Rhin*, par le citoyen Bottin, édité à Strasbourg en l'an VIII.

Ce tableau, que M. Fuchs reproduit d'ailleurs dans sa notice, donne la suite des postes de la ligne de Strasbourg à Metz établie en l'an VI.

TABLEAU D.

	NOMS DES STATIONS		NOMS DES STATIONS
1	Strasbourg	8	Lezey
2	Hurtigheim	9	Vic
3	Hohgœfft	10	Château-Salins
4	Hohbarr	11	Delme
5	Sarrebourg	12	Pontoy
6	Languimberg	13	Mercy
7	Marimont	14	Metz

Nous remarquerons que nous sommes complètement d'accord avec ce tableau D, qui ne diffère du tableau A que par l'absence du poste Saint-Jean-Kourzerode. Nous avons eu l'occasion de dire que ce poste n'avait pas été établi dans les premiers temps du fonctionnement de la ligne ; il n'existait donc pas en l'an VI, et ce sont les difficultés de communication entre les postes trop éloignés de Sarrebourg et du Hohbarr qui ont motivé son installation.

On peut admettre que ce tableau publié par *L'Annuaire* de Bottin dans les premières années de la mise en activité de la ligne Strasbourg - Metz, a dû être établi avec tout le soin désirable et il paraît difficile dès lors d'en contester sans preuve les indications.

Pour en finir avec l'étude du tracé de la ligne Paris - Metz - Strasbourg, nous mentionnerons, d'après l'*Annuaire de la Moselle*, de Verronnais, de 1842, qu'en 1841 le nombre des stations a été porté de 44 à 49. Nous n'avons pas recherché sur quelles parties de la ligne a porté cette augmentation qu'auront exigée probablement les difficultés de communication éprouvées par des postes trop éloignés les uns des autres.

Lignes télégraphiques annexes

La ligne Paris - Metz - Strasbourg ne fut pas la seule ligne télégraphique qui fonctionna dans la région du Nord-Est.

Une ligne de Strasbourg à Huningue fut mise en activité en l'an VII et resta en service jusqu'au 1^{er} pluviôse an IX seulement (21 janvier 1801).

Plus tard, au début de 1813, Napoléon 1^{er} prescrivit l'établissement d'une ligne reliant Metz à Mayence. Elle porta le nom de « Ramification de Mayence » et fonctionna jusqu'au début de janvier 1814. Les postes de cette ligne étaient établis dans les localités suivantes :

Metz, département de la Moselle.

Grimont, id.

Vigy, id.

Saint-Bernard, id.

Freistroff, id.

Loignon (Ihn), département de la Sarre.

Siersberg, id.

Eidenbronn, id.

Humes, id.

Urexwiller, id.

Niederkirehen, id.

Albessen, id.

Oberalben, id.

Au delà, la ligne se poursuivait dans le département de Mont-Tonnerre vers Mayence, ayant comme axe les vallées du Glan et de la Nahe.

FONCTIONNEMENT DE LA LIGNE PARIS - STRASBOURG

III

La ligne de Paris à Strasbourg fut mise en activité, comme nous l'avons vu, au printemps de l'an VI, trois ans et demi après la ligne Paris - Lille de la frontière du Nord.

Deux fois, le service y fut interrompu.

Une première fois, le 20 janvier 1814, la destruction par l'invasisseur d'un certain nombre de postes, et en particulier de celui du Saint-Quentin, arrêta les communications. Au milieu d'avril, le Gouvernement provisoire ordonna le rétablissement des lignes télé-

graphiques et il fut de suite procédé à la reconstruction ou à la réparation des postes détruits ou endommagés. Dans la Division de Metz, entre Château-Salins et Verdun, les postes de Douaumont, d'Eton, de Vernéville et du Saint-Quentin étaient totalement détruits, tandis que les postes de Delme et de Pontoy n'exigeaient que quelques réparations. Au commencement de juillet, les travaux de réfection étaient terminés, et le 15 de ce mois la communication pouvait être rétablie du côté de Paris ; du côté de Strasbourg, elle s'arrêtait momentanément au Hohbarr.

Une seconde fois, le 28 juin 1815, la communication dut s'arrêter, car quelques postes avaient été mis hors de service par les troupes alliées qui avaient envahi la région de Metz. Ordre fut donné le 1^{er} août de remettre ces postes en état et la correspondance télégraphique put reprendre de Metz sur Paris dès le 20 août. Du côté de Strasbourg, Pontoy avait été détruit, Mercy très endommagé ; les appareils étaient à remplacer à Lezey, Marimont, Languimberg et Sarrebourg, et ce n'est que deux mois après que la correspondance put atteindre Strasbourg par la voie télégraphique.

Jusque-là, les dépêches reçues par la station de Vic étaient déposées au bureau de poste de Moyenvic, pour être transportées par poste à destination.

Enfin, trente-cinq ans plus tard, le télégraphe aérien cessa complètement de fonctionner pour être remplacé par le télégraphe électrique. Ce dernier avait été tout d'abord adopté sur les lignes de chemin de fer en construction comme un auxiliaire facilitant puissamment les communications de service, et ce fut sur les mêmes poteaux qui bordaient les voies ferrées que l'Etat installa ses premières lignes télégraphiques.

A Metz, la ligne fut reliée en 1851 au télégraphe aérien par la pose de fils entre la gare et le Palais de Justice où étaient établis les postes aériens.

Les *Annales du Département de la Moselle*, de Chabert, nous apprennent, en effet, que « le 16 novembre 1851, des ouvriers ont commencé à creuser près des jardins de l'Esplanade qui regardent la façade de la maison du Heaume, une sorte de plate-bande continue faisant retour sur la caserne du Génie.

Dès le lendemain, on s'est occupé de fixer sous terre les grands fils conducteurs destinés à mettre en rapport la télégraphie électrique avec la télégraphie ordinaire dont le point d'arrivée pour Metz est dans les combles du Palais de Justice, du côté de la Promenade de Boufflers. Cette opération a été rapidement achevée. »

Quant au télégraphe électrique, les premiers bureaux furent installés à l'entresol de l'avant-corps de l'aile du Palais bordant l'Esplanade.

Depuis son origine, le télégraphe avait été réservé à l'usage exclusif du Gouvernement et ne transmettait que des dépêches officielles. C'est seulement en 1850 qu'une loi du 29 novembre en autorisa l'emploi par le public, sous réserve de certaines conditions destinées à entourer des garanties nécessaires la transmission des dépêches privées.

Cette disposition venait bien tardivement donner satisfaction au vœu qu'exprimait en 1824 Ignace Chappe, dans l'Introduction à son *Histoire de la Télégraphie*, quand il écrivait :

« Tous les gouvernements sous lesquels les utiles et brillants services du télégraphe ont été exposés n'y ont pensé que pour en tirer parti dans les moments pressants. On a négligé de s'occuper de l'utilité générale et permanente dont il peut être en tout temps et en tout lieu Le télégraphe pourrait être plus utile qu'il ne l'est pour la guerre, l'administration publique, les relations commerciales, la météorologie..... Sa vitesse produirait une grande rapidité dans toutes les relations sociales Pourquoi ses facultés sont-elles restreintes à porter dans un petit nombre de villes quelques ordres, quelques nouvelles souvent peu importantes ?

Comment n'avons-nous pas deviné que des lignes télégraphiques établies depuis les principaux points des côtes et des frontières jusqu'à la capitale pourraient faire du royaume de France le régulateur du commerce de l'Europe, et de Paris le régulateur du commerce de la France ? »

Et l'auteur continue en développant les avantages qui résulteraient pour une ville de la connaissance rapide de tous les mouvements et cours commerciaux, de la hausse, de la baisse, etc.

Les idées d'Ignace Chappe sur le rendement de l'invention à laquelle il avait participé se sont étrangement développées depuis lors, et la rapidité, l'instantanéité même des communications que permet le télégraphe et que sont venues renforcer la téléphonie et la télégraphie sans fil, ont aujourd'hui véritablement bouleversé l'économie des relations mondiales.

L'ouverture officielle du service de la télégraphie électrique en France eut lieu le 1^{er} mars 1854. A Metz, il ne commença à fonctionner que le 15 juillet 1852, et les *Annales* de Chabert signalent qu'en septembre de la même année on a « démolé le bâtiment de bois construit dans les combles du Palais de Justice de Metz qui servait à la communication de l'ancienne télégraphie ». Celle-ci avait fonctionné pendant plus d'un demi-siècle.

IV
Les Directeurs du télégraphe
de la
Division de Metz

Les travaux d'installation du télégraphe à Metz furent entrepris de l'an III à l'an V, sous la direction des citoyens Jean Lagaite, conducteur des travaux, et Durant, gérant télégraphiste.

En l'an VI, le citoyen Desportes fut adjoint comme second gérant au citoyen *Durant* qui fut, le 25 ventôse an VII, nommé sur place à l'emploi nouvellement créé de Directeur.

Le 14 germinal de la même année, le citoyen Durant fut appelé à la Direction de Strasbourg et eut comme successeur à Metz le citoyen *Lefebvre*.

Celui-ci ne resta en fonctions que 3 mois, jusqu'au 7 messidor an VII, et fut remplacé par le citoyen *Desportes* qui porta le titre de : « Directeur de la correspondance télégraphique à la Division de Metz. »

Au 1^{er} germinal an IX, nous relevons encore, sur un état des journées dues aux stationnaires de la Division, la signature de Desportes, Directeur, mais une lettre du 29 brumaire an X, adressée par Chappe lui-même au citoyen *Lefebvre*, Directeur à Metz, nous fait conclure à un changement dans le haut personnel par le retour du citoyen Lefebvre, changement qu'expliqueraient certains faits reprochés dans cette lettre au précédent Directeur Desportes.

Enfin, au printemps de l'an X cessa cette période d'instabilité des Directeurs et le poste fut confié à M. *Rogelet* qui remplissait auparavant les fonctions d'inspecteur.

M. Rogelet occupa son emploi jusqu'au 19 février 1834, date de sa mise à la retraite après 37 ans de services dans la télégraphie.

Au cours de cette longue carrière, nous relevons cependant deux interruptions.

En 1806 - 1807, il fut détaché pendant un an à l'établissement de la ligne d'Italie, prolongement de la ligne de Paris à Lyon sur Turin et Milan, et fut remplacé à Metz, jusqu'à son retour au 1^{er} avril 1807, par un Directeur intérimaire, M. Négrier.

Dix ans après, en 1846, M. Rogelet recevait des Administrateurs des lignes télégraphiques la lettre suivante, partie de Paris le 22 février :

Les Administrateurs des Lignes télégraphiques à Monsieur Rogelet, Directeur à Metz.

« Le Ministre de la Guerre et M. le général comte Jobal vous ont signalé, Monsieur, au Ministre de l'Intérieur comme devant, dans les intérêts du Roi, être remplacé. Nous ignorons ce qui a pu donner lieu de votre part à cette inculpation ; mais il est de notre devoir de cesser de vous occuper jusqu'à ce que vous ayez retrouvé la confiance du Gouvernement.

Nous vous invitons, en conséquence, à vous rendre à Paris, muni de toutes les pièces et attestations que vous pouvez vous procurer pour prouver que, depuis la Restauration, votre conduite a toujours été celle d'un homme dévoué au service, du Roi et que c'est à tort que l'on vous impute les actions ou propos qui ont pu motiver la dénonciation qui est dirigée contre vous.

« Nous donnons par ce courrier ordre à M. Flocon d'aller vous remplacer provisoirement à Metz.

Vous voudrez bien lui remettre à son arrivée le vocabulaire, les tableaux des signaux pour la transmission des numéros (*il s'agit des numéros gagnants de la Loterie Royale*), ainsi que les fonds de la télégraphie que vous pouvez avoir entre les mains, et lui donner sur toutes les parties du service les instructions et renseignements dont il aura besoin. Nous vous saluons.»

*Suivent les signatures des frères
Ignace et Pierre Chappe.*

M. Rogelet partit aussitôt pour Paris et, après de multiples démarches au Ministère de l'Intérieur, dont le titulaire était M. de Vaublanc, l'ancien préfet de la Moselle, il finit par obtenir le 13 mai qu'une décision intervînt qui autorisait les frères Chappe à le réintégrer dans ses fonctions.

Le fond de l'affaire était, paraît-il, dans des propos tenus, non par le Directeur incriminé, mais par des dames. Ces propos, malignement relevés, avaient servi de base à une dénonciation lancée par un employé du télégraphe, qui avait été congédié deux ans auparavant et qui convoitait la place de son ancien chef.

A sa mise à la retraite, en 1834, M. Rogelet eut comme successeur son fils, Louis Rogelet, qui avait déjà rempli sous ses ordres les fonctions d'inspecteur.

M. Louis Rogelet prit sa retraite en 1845 et fut remplacé par M. Lair qui fut maintenu dans son emploi de Directeur encore quelques années après que le télégraphe électrique eût été, en 1852, substitué au télégraphe aérien.

DEUXIEME PARTIE
INSTALLATIONS TÉLÉGRAPHIQUES
DANS LA VILLE DE METZ

Ces installations comprenaient les postes télégraphiques proprement dits, les magasins au matériel et les ateliers, les logements du personnel ; elles ont intéressé deux bâtiments de la cité :

l'Hôtel du Gouvernement, le Palais de Justice actuel, d'une part, l'église Saint-Simplice aujourd'hui disparue, d'autre part. Leur étude nous permettra d'ap-

porter une petite contribution à l'histoire de ces monuments.

I

Postes télégraphiques.

Comme suite à l'ordre donné par le Comité de Salut public le 43 vendémiaire an III (3 octobre 1794) d'établir la ligne Paris - Landau, le Comité des Finances prit le 4 pluviôse an III (23 janvier 1795), un arrêté « autorisant les Corps Administratifs du Département de la Moselle à disposer des Domaines nationaux situés dans la Commune de Metz qui se trouveraient convenables pour l'établissement des machines télégraphiques et pour les magasins propres à en recevoir les instruments ».

Copie de cet arrêté fut adressée au Président du Département le 23 germinal an III (12 avril 1795) par la Commission des revenus nationaux.

Les agents du service télégraphique, sans attendre cette transmission, s'étaient mis au travail et avaient recherché dans la ville les bâtiments sur lesquels il serait possible d'établir les machines.

Trois édifices furent envisagés :

1° Le Gouvernement, dit encore Maison de la Haute-Pierre, qui était alors occupé par l'Administration départementale ;

2° L'église des Petits-Carmes qui abrite maintenant la Bibliothèque municipale ;

3° La tour du clocher de l'église Saint-Simplice qui s'élevait sur les terrains qui forment aujourd'hui la place Saint-Simplice.

Le choix se fixa sur la Maison de la Haute-Pierre qui paraissait réunir le plus d'avantages, et la demande d'installation des machines télégraphiques sur ce bâtiment fut présentée au Directoire du Département. Celui-ci, dans sa délibération du 29 germinal an III (18 avril 1795), l'autorisa sous réserve que les projets et les plans seraient soumis à l'examen d'architectes désignés par cette Assemblée et qui furent les citoyens Lebrun, ingénieur de la commune, et Jaunez, l'aîné, architecte. Dans leur rapport du 16 prairial an IV (4 juin 1796), ceux-ci reconnurent que les constructions élevées sur le bâtiment ne nuisaient en aucune manière à sa solidité.

Les travaux ne furent cependant poursuivis qu'avec une certaine lenteur et furent même, en l'an V, complètement abandonnés sur le tronçon Metz - Landau, la ligne projetée de Paris à Landau devant être, comme nous l'avons dit, remplacée par la ligne de Paris à Strasbourg. Ce ne fut d'ailleurs qu'au printemps de l'an VI (1798) que cette dernière fut mise en activité. A Metz, sur le bâtiment du Gouvernement, elle comportait deux postes communiquant l'un avec Paris, l'autre avec Strasbourg.

La construction du poste qui devait primitivement desservir la direction de Landau avait reçu un commencement d'exécution, mais on s'était arrêté à la mise à découvert de la toiture. Cette situation ne fut pas sans causer à l'intérieur du bâtiment de grands dommages dont ne tardèrent pas à se plaindre les occupants, les Administrateurs du Département, dans une longue correspondance échangée, deux années et demie durant, tant avec les agents du télégraphe qu'avec les Ministres des Finances et de l'Intérieur. Le 22 brumaire an V (10 novembre 1796), ils écrivaient en ces termes au Ministre des Finances :

« Nous vous adressons, avec les pièces jointes, une expédition de notre arrêté du 19 de ce mois, sur un mémoire du Directeur des Domaines nationaux, relatif aux inconvénients qui résultent de la lenteur dans la construction des ouvrages du télégraphe sur une partie du bâtiment du Département qui est à découvert, ledit arrêté portant que vous serez invité à prendre des mesures pour prévenir les détériorations ultérieures qui surviendront à ce bâtiment. »

Deux mois plus tard, 28 nivôse an V (18 janvier 1797), l'architecte Biancheville faisait connaître aux Administrateurs la nature et l'étendue des dommages.

« Le citoyen Antoine Biancheville, architecte à Metz et conservateur de la Maison de la Haute-Pierre, écrit-il, expose qu'il y a quelque tems qu'il vous a prévenu, Citoyens, par observations, de ce qui s'arrive aujourd'hui par l'abondance des pluies ; le tout provenant par la découverte d'une partie de toiture de cette Maison faite par les télégraphes.

A ce jour, il vient d'être prévenu que cette ouverture causait des dégradations considérables.

L'empressement de l'exposant a été de se transporter sur le champ dans les parties ; et effectivement y a reconnu que dans la salle de l'angle, les gouttières y étaient si abondantes que les plafonds en sont très humides, changés de couleur par les eaux pluviales qui filtrent abondamment depuis le haut jusqu'en bas ; ce qui les endommage si fort ainsy que tous les bois qui en dépendent que si l'on n'y pourvoit sur le champ, qu'au premier instant, tout tombera ; ce qui entraînera à des dépenses très considérables.

Sur ce rapport accéléré, il attend donc les ordres de l'Administration.

Salut et fraternité. Biancheville. »

Le gérant des travaux télégraphiques, le citoyen Durand, auquel a été communiqué le rapport de l'architecte, fait connaître que l'arrêt des travaux a pour cause un manque de crédits. Il a bien entre les mains depuis plus d'un mois trois ordonnances de 20.000 fr. chacune sur les caisses de Verdun, Metz et Strasbourg, mais aucune de ces caisses n'a pu encore lui verser le moindre acompte.

Trois mois après (le 14 floréal an V), le même citoyen Durant, dans un long rapport adressé aux Administrateurs, revient sur les causes qui empêchent la continuation des travaux :

« La dépréciation progressive ou plutôt la chute totale du papier monnaie, dit-il, ont réduit à presque rien les fonds destinés à la confection de ces travaux et le passage du papier au numéraire rendant extrêmement difficile l'expédition de nouveaux fonds, j'ai été obligé d'interrompre les travaux dans le courant de brumaire dernier. »

Il demande aux Administrateurs d'intervenir auprès du Ministre des Finances pour qu'il puisse toucher sans retard aux caisses de Verdun, Metz et Strasbourg, les crédits qui lui ont été accordés.

« Le bâtiment du Département souffre considérablement de ce retard, ajoute-t-il, mais tous les points de la ligne depuis Verdun jusqu'à Strasbourg sont aussi très avancés et plusieurs des maisons sont élevées au point où vous voyez celle de Saint-Quentin et sont devenues des propriétés nationales dont il est urgent d'assurer la conservation. »

Et il conclut par l'observation suivante : « Si les motifs qui ont donné naissance à cet établissement du télégraphe pour les secours qu'on en espérait en temps de guerre, n'existent plus par l'espoir d'une paix générale, les avantages précieux que le Gouvernement, le Commerce et les Arts doivent en retirer en temps de paix, sont une raison puissante d'achever ces travaux pour lesquels les plus grandes dépenses sont faites. »

Ces idées de l'agent télégraphique sur l'utilisation du télégraphe autrement que pour les seuls besoins de la guerre devaient être développées, vingt-cinq ans plus tard, comme nous l'avons vu, par Ignace Chappe, l'un des inventeurs du système.

Par lettre du 17 floréal, les Administrateurs envoient le rapport du citoyen Durant au Ministre des Finances et renouvellent leur réclamation successivement le 19 prairial et le 29 thermidor de la même année V, manifestant, en outre, dans leur dernière lettre leur regret de voir salarier les agents télégraphistes dont le service, depuis la suspension des travaux, a été purement contemplatif ».

Une année se passe, la ligne de Strasbourg est enfin mise en service au printemps de l'an VI, mais la toiture est toujours béante en un point.

Le 16 messidor de cette année (5 juillet 1798), les Administrateurs s'adressent alors au Ministre de l'Intérieur, espérant être plus heureux qu'avec son collègue des Finances. Ils lui signalent ce qu'ils appellent « l'état de dépérissement où se trouve le bâtiment de la Haute-Pierre par la construction abandonnée d'un télégraphe ».

Cette fois, ils obtiennent une réponse. Le Ministre,

François de Neufchâteau, par lettre du 8 fructidor, suggère que le parti le plus avantageux serait de parfaire la cage du télégraphe. « Peut-être, dit-il, n'y placera-t-on jamais la machine à signaux, parce que la ligne de Paris à Landau a été supprimée et suppléée par celle de Strasbourg maintenant en pleine activité. Au moins cette cage servira de belvédère au bâtiment avec cet avantage qu'il en coûtera moins cher pour que pour remettre les choses dans leur premier état » « Mais avant de mettre la main à l'oeuvre, ajoute le Ministre, il serait nécessaire que vous m'envoyassiez un aperçu de la dépense afin que je l'approuve et que je prenne des mesures pour la faire payer sur les fonds de l'administration télégraphique. Salut et Fraternité.

François de Neufchâteau. »

Cet aperçu de la dépense fut envoyé le 3^{ème} jour complémentaire de l'an VI au Ministre qui, dès le 13 vendémiaire an VII (5 octobre 1798), répondit en ces termes :

Le Ministre de l'Intérieur à l'Administration Centrale du Département de la Moselle à Metz.

« Citoyens, j'ai examiné le détail estimatif que vous m'avez adressé le 3^{ème} jour complémentaire et que je vous avais demandé par ma lettre du 18 fructidor dernier, des ouvrages à exécuter pour réparer la Maison de la Haute-Pierre où vous tenez vos séances, lesquels ouvrages sont nécessités par la construction d'une cage de télégraphe qui a été abandonnée.

Quoique l'estimation monte à 16.000 fr. et que je prévoye

qu'il sera peut-être difficile d'acquitter cette somme régulièrement, il semble qu'on ne peut guère différer de mettre la main à l'oeuvre pour prévenir la détérioration des bâtiments qui augmente de jour en jour, suivant les certificats que vous m'en avez adressés. En conséquence, je vous invite à passer une adjudication publique qui procurera sûrement un rabais dans les prix, et à charger l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ou bien un architecte de votre choix, de surveiller les travaux de manière à obtenir une bonne exécution. Vous voudrez bien insérer pour condition, dans le cahier des charges, que l'adjudicataire et sa caution seront soumis à la contrainte par corps pour l'exécution de leur marché et traités comme tous les entrepreneurs de travaux publics.

L'entrepreneur recevra des acomptes sur des états de proposition que vous remettra l'ingénieur; vous me les adresserez avec votre approbation et je les ordonnerai pour être payés en proportion des fonds décadaires qui me seront distribués par le Directoire exécutif, car quelque urgente que soit la réparation de la maison de la Haute-Pierre et quelque désir que j'aye d'y pourvoir, les paiements que j'ordonnerai seront toujours subordonnés aux distributions qui sont

faites aux différents Ministres chaque décade et aux besoins relatifs de chaque Ministère.

Salut et fraternité. François de Neufchâteau. »

La dépêche ministérielle fut immédiatement communiquée aux citoyens Saget, Ingénieur en Chef, et Blancheville, architecte, avec invitation à dresser un procès-verbal des charges, clauses et conditions des travaux de réparations, l'adjudication étant fixée au 5 brumaire (27 octobre).

L'avis suivant, imprimé chez Antoine, imprimeur du Département, fut par suite affiché :

Avis

L'Administration Centrale du Département de la Moselle prévient ses concitoyens que le 5 Rumaire prochain, dix heures du matin, il sera procédé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'adjudication au rabais des réparations à faire dans la partie de la maison dite de la Haute-Pierre, où devait être construite une cage de Télégraphe.

Le tout aux clauses et conditions du cahier des charges dressé à cet effet, dont les curieux pourront prendre connaissance au secrétariat de cette Administration, et à charge de caution de la part de l'adjudicataire.

Metz, le 16 vendémiaire an 7 de la République française.

Signé : Rolland, Barrault, Legoux, Administrateurs ; Albert, Commissaire du Directoire exécutif, et Lajeunesse, Secrétaire en chef.

Les conditions imposées aux candidats à l'adjudication furent-elles de nature à les effrayer ? Nous avons vu, en effet, par la lettre du Ministre du 13 vendémiaire, que les pénalités allaient jusqu'à la contrainte par corps, c'est-à-dire la prison, pour l'entrepreneur et même sa caution, et qu'en regard, le paiement des travaux n'était assuré qu'avec certaines restrictions. Toujours est-il que le 8 brumaire, les Administrateurs signalaient au Ministre qu'aucun « curieux » ne s'était présenté.

Ils lui transmettaient en même temps un nouveau rapport de l'Ingénieur en Chef Saget et de l'architecte Blancheville, demandant que l'on revienne sur la décision de maintenir comme belvédère la cage de télégraphe commencée à l'une des extrémités du bâtiment de la Haute-Pierre pour la ligne de Landau. Cette cage avait été prévue de construction massive pour l'usage du télégraphe ; mais si elle ne devait jamais être utilisée pour recevoir une machine, il valait mieux, dans l'intérêt du bâtiment qu'elle surchargerait inutilement, la supprimer et rétablir l'ancien état de lieux. Le rapport faisait, en outre, remarquer que l'adjudication nouvelle lésait les intérêts des entrepreneurs qui avaient commencé les travaux et il concluait en demandant au Ministre une décision sur les questions suivantes :

1° La machine et les mouvements du télégraphe seront-ils établis sur la portion du bâtiment de la Haute-Pierre où des travaux ont déjà été commencés ?

2° Le Ministre n'a-t-il pas approuvé par sa lettre du 13 vendémiaire an VII, la construction de la cage du télégraphe, parce qu'il a vu qu'il n'y avait pas d'autre moyen de pourvoir à la solidité du bâtiment ?

A ces questions, le Ministre, par décision du 28 frimaire (19 décembre 1798), répondit :

Sur la première question, il reconnaît que le Comité de Salut public avait bien ordonné le 12 vendémiaire an III la construction d'une ligne télégraphique de Paris à Landau par Metz, mais que cette ligne n'avait pas été achevée et que les agents déjà placés à diverses stations en avaient été retirés pour compléter la ligne de Strasbourg qui, maintenant, paraissait la seule nécessaire pour correspondre avec l'Allemagne. En conséquence, cette ligne de Landau doit être regardée comme supprimée et les machines ne seront pas posées sur le bâtiment de la Haute-Pierre.

A la seconde question, le Ministre répond qu'il a donné son approbation, non pour le motif indiqué, mais parce qu'il a vu, d'après le procès-verbal des « artistes », les citoyens Saget, Blanche ville et Gardeur Lebrun, que c'était le moyen le plus expéditif et le moins dispendieux de réparer le bâtiment.

Mais il est disposé à adopter la nouvelle proposition présentée par les mêmes artistes et il ne peut, d'ailleurs, que s'en rapporter aux lumières et au zèle des Administrateurs.

Au reçu de cette réponse, les Administrateurs demandèrent le 2 nivôse (22 décembre 1798) les autorisations et les crédits nécessaires au Ministre des Finances qui, le 18 floréal an VII (8 mai 1799), fit connaître à son collègue de l'Intérieur qu'il venait de donner à la régie de l'enregistrement l'ordre de commencer les travaux de réparation de la Haute-Pierre. Cette décision fut communiquée aux Administrateurs par une lettre du Ministre de l'Intérieur du 23 prairial. Elle terminait une affaire qui attendait une solution depuis deux ans et demi et qui intéressait au plus haut point la conservation d'un des beaux édifices de la ville.

La ligne télégraphique Paris-Strasbourg, comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, était desservie à Metz même par deux postes édifiés sur l'Hôtel du Gouvernement et communiquant l'un avec la direction de Paris et l'autre avec celle de Strasbourg. Nous avons cherché à préciser leur emplacement en même temps que celui du poste qui avait été prévu pour la direction de Landau et dont l'arrêt de construction avait provoqué les incidents dont nous venons de donner la relation.

Mais les nombreux plans du Palais que nous avons Consultés tant à la Bibliothèque municipale que dans

les archives du Service départemental de l'architecture ne sont malheureusement accompagnés d'aucune légende, et leur examen n'a pu nous donner le résultat que nous espérions.

Les seuls documents que nous ayons trouvés concernant ces emplacements, et qui n'ont d'ailleurs aucune sanction officielle, sont les suivants :

1° Les *Annales* de Chabert, que nous avons déjà citées précédemment à propos de l'installation du télégraphe électrique entre la gare et le Palais de Justice en 1854, mentionnent que le point d'arrivée pour Metz du télégraphe ordinaire, c'est-à-dire du télégraphe aérien, était dans les combles du Palais du côté de la promenade de Boufflers. Ce renseignement se trouve confirmé, pour nous, par le souvenir d'un ami, très vieux Messin, qui se rappelle avoir vu, dans son enfance, l'appareil Chappe installé sur le milieu de l'aile dominant le jardin Boufflers.

2° D'autre part, nous avons le dessin bien connu de Leborne, reproduit dans le *Guide de Metz*, de Béghin, de 1834, puis dans l'*Atlas des Vues de Metz* de notre confrère M. Prillot, et aussi dans l'« Etude sur l'Esplanade de Metz » de M. Hirtz, insérée dans les *Mémoires de l'Académie* de 1913.

Ce dessin représente la façade principale du Palais, la façade d'entrée regardant le sud-est dont les deux avant-corps sont surmontés chacun d'un télégraphe. Ce double renseignement, la citation de Chabert, d'une part, le dessin de Leborne, d'autre part, porte donc à trois le nombre des postes installés en fin de compte sur l'Hôtel du Gouvernement. En effet, si jusqu'en 1813, deux postes seulement étaient nécessaires, l'établissement prescrit par Napoléon 1^{er}, en cette même année, de la ramification de Mayence, exigea l'organisation à Metz d'un troisième poste dont mention est d'ailleurs faite en ces termes dans l'*Annuaire de la Moselle* de Verronnais pour l'année 1814: « Ligne de Paris à Strasbourg, 4 Divisions, 45 télégraphes et Ramification de Mayence, 2 Divisions, 22 télégraphes. Il s'en trouve trois à Metz, chef-lieu de la 3^{ème} Division de la ligne de Paris et de la 1^{ère} Division de la ligne de Mayence. »

De ces trois postes, celui qui dominait le jardin Boufflers était évidemment celui qui communiquait avec le Saint-Quentin desservant la direction de Paris. Il nous reste à déterminer celui des deux autres qui desservait la direction de Strasbourg.

La transmission des dépêches qui traversaient Metz nécessitait un transport d'un poste à l'autre de la copie des signaux reçus. Cette opération matérielle donna un jour lieu à un petit incident tragi-comique narré par le Directeur, M. Rogelet, dans une lettre adressée le 24 février 1820 à l'Administration télégraphique à Paris.

« J'ai l'honneur, écrit-il, de vous informer qu'hier en

allant avec empressement au télégraphe côté de Strasbourg, pour prendre les signaux qui y arrivaient, à l'effet de les mettre au poste côté Paris, ayant sous le bras mon vocabulaire, il m'est échappé dans une chute que j'ai faite sur la toiture et, s'étant ouvert, il s'en est détaché les feuilles 40 et 44 qui ont été enlevées par un violent coup de vent assez loin dans la ville pour que je n'aie pu les retrouver jusqu'à ce moment. Je les fais réclamer de toutes parts. Peut-être me seront-elles remises ; mais dans l'incertitude, je vous prie de m'envoyer de suite les deux feuilles en parchemin, s'il est possible.

Malgré cette perte qui m'est infiniment sensible, je vous prie de ne point en concevoir d'inquiétude, ces feuilles ne contenant aucune note écrite, ni signaux. » De cet incident, nous retiendrons que les feuilles ne tombèrent pas dans la cour, mais qu'elles furent de suite enlevées hors du Palais sur la ville et nous en déduisons d'abord que le vent violent venait d'ouest, et ensuite que la circulation entre les deux postes s'était faite sur la toiture de l'aile longeant la rue de la Garde. Comme conséquence, le poste correspondant avec la direction de Strasbourg paraît être celui qui était installé sur l'avant corps de droite de la grande façade, voisin de la rue de la Garde. Le dessin de Leborne vient à l'appui de cette déduction, car nous pouvons y constater qu'une fenêtre ouverte dans la couverture du poste permettait d'avoir des vues dans ladirection de la station de Mercy.

Dans le télégraphe de l'avant-corps de gauche, du côté de l'Esplanade, une fenêtre analogue permet de voir Grimont, première station de la ramification de Mayence. Ce télégraphe devait donc constituer le troisième poste qui avait été construit en 1813 ; il aurait été conservé même après la suppression de la ramification, qui cessa de fonctionner, comme nous l'avons dit, en janvier 1814, date de l'invasion ennemie. Tout porte à croire que ce poste fut établi sur l'emplacement prévu primitivement pour desservir la ligne de Landau et dont la mise à découvert de la toiture donna lieu aux incidents que nous avons racontés.

II

Magasins au matériel et ateliers.

Aussitôt connu l'arrêté du 4 pluviôse an III autorisant l'utilisation des Domaines nationaux pour les installations télégraphiques, le conducteur des travaux, le citoyen Jean Lagaite, adressa le 24 pluviôse (13 février 1795) aux Administrateurs du district de Metz une demande d'affectation d'une « église assez vaste pour établir un atelier à l'effet de confectionner les ouvrages qui lui sont nécessaires et un local pour le chef dudit atelier ».

Cette demande fut transmise au Directeur des Domaines nationaux qui, après entente avec le citoyen Laguaite, proposa l'utilisation de la ci-devant église Simplicite, sur l'assurance que l'occupation ne dépasserait pas cinq à six mois. Cette église avait été transformée pour servir de halle au blé et, comme le délai imposé ne la soustrairait que momentanément à cette destination, le Département, dans sa séance publique du 28 pluviôse (17 février 1795), donna satisfaction à la demande du service télégraphique.

La ci-devant église Simplicite, comme tous les édifices et établissements religieux nouvellement désaffectés, avait déjà fait l'objet de la part de divers services de demandes d'occupation qu'il nous paraît intéressant de mentionner et dont nous devons le détail à l'obligeance de notre confrère M. l'abbé Lesprand. Dès le mois d'août 1791, le Directeur de la Monnaie voulut en faire un dépôt des cloches destinées à la fabrication de sous ; le voisinage de l'Hôtel de la Monnaie justifiait cette proposition à laquelle il ne fut pas cependant donné suite. Au mois d'octobre suivant, une demande d'affectation de l'église au culte catholique non constitutionnel fut naturellement rejetée.

En août 1792, l'église fut utilisée pour recevoir les denrées qu'au moment de l'invasion ennemie, les habitants de la campagne avaient été invités à entrer en ville pour les soustraire aux réquisitions ennemies. Saint-Simplice devait recevoir les denrées entrant par la porte Mazelle et la porte des Allemands. Ce dépôt subsista jusqu'au 10 février 1793, et le mois suivant, le 21 mars, les locaux furent utilisés par le citoyen Arnould, Inspecteur des Equipages d'Artillerie, qui y emmagasina le matériel de rechange de ces équipages et y installa des ateliers de bourrellerie.

Mais le 24 juin, la Commune de Metz se mit elle-même en instance pour obtenir l'affectation de Saint-Simplice comme halle au blé. La proximité de cet édifice du marché aux grains qui se trouvait sur l'ancienne place Saint-Louis, devenue place de la Liberté, le désignait, en effet, pour cet usage ; aussi le district émit-il un avis favorable auquel se rallia le Département le 8 brumaire an II (30 octobre 1793), la décision ne pouvant d'ailleurs être prise qu'à Paris par la Convention. Sans l'attendre, la Commune fit de suite aménager l'église pour sa nouvelle utilisation et le Département envoya le 29 brumaire (19 novembre 1793) les équipages d'artillerie s'installer dans l'église Saint-Livier. Deux mois après, à la fin de nivôse, la halle au blé était en état de fonctionner ; mais son utilité était contestable, car nous savons que les bourrelliers d'artillerie ne furent pas dérangés, dans leur travail.

Un an plus tard, le 28 pluviôse an III, on pouvait donc, comme nous l'avons vu, autoriser sans inconvénient

l'occupation temporaire de l'église Saint-Simplice par le nouveau service télégraphique.

Les prétentions de ce dernier ne s'arrêtèrent pas à la seule église. L'Instruction élaborée par la Commission des Travaux publics et approuvée par le Comité de Salut public, concernant le mode d'exécution et de comptabilité des travaux de la ligne télégraphique de Paris à Landau, spécifiait, en effet, dans son article 3 : « A Châlons, Metz et Strasbourg, il sera affecté au gérant télégraphique un local national convenable tant pour son logement que pour l'entrepôt des bois et instruments destinés à l'établissement de la ligne. »

Et à l'art. 5 il était dit : « Il sera, en outre, attaché à chacun des entrepôts de Châlons, Metz et Strasbourg, un principal ouvrier chargé de surveiller la parfaite exécution des modèles envoyés de Paris et de recevoir et d'ajuster les pièces du télégraphe. »

D'autre part, l'Instruction générale à l'usage des gérants de la ligne télégraphique de Paris à Landau, Instruction portant la signature de Chappe, Directeur télégraphe, ajoutait : « L'ouvrier entreposeur doit être logé dans le local choisi pour entrepôt, afin qu'il puisse veiller à ce qu'il ne soit fait aucune soustraction. Il y déposera les pièces fournies par les entrepreneurs de la Division et celles qui seront envoyées de Paris. »

Conformément à toutes ces instructions, le Gérant télégraphique de Metz, le citoyen Durant, demanda, le 11 ventôse an III (1^{er} mars 1795), aux membres du district de Metz d'ajouter à la jouissance de l'église Saint-Simplice accordée au citoyen Laguaite, celle « de deux places vacantes qui étaient occupées par le ci-devant vicaire ; l'une de ces chambres pourra former le logement de l'entreposeur, et l'autre servira de bureau et de dépôt des modèles ».

Sur l'assurance écrite du citoyen Laguaite que, « pour les récoltes prochaines, les deux chambres et l'église seront libres et à la disposition de la commune de Metz », le Département, dans sa séance publique du 18 ventôse an III (8 mars 1795) adopta l'avis du district, qu'il y avait lieu d'accorder à l'exposant l'usage des deux chambres qu'il demandait.

Voyons quelle suite fut donnée à cette promesse de rapide restitution des locaux faite par les agents télégraphiques.

Le 3 fructidor an III, c'est-à-dire le 20 août 1795 à l'expiration du délai indiqué de cinq à six mois, la municipalité intima au citoyen Durant l'ordre d'évacuer les locaux occupés par son service, sauf à s'adresser aux Corps Administratifs pour obtenir un autre emplacement. Les vues du citoyen Durant se portèrent sur la maison des ci-devant Trinitaires où se faisait la distribution du pain de la 2^{ème} section de la ville, et il présenta une demande d'affectation qui fut

transmise au Ministre des Finances le 29 brumaire an IV (20 novembre 1795) par le Département. En raison de l'urgence des travaux des télégraphes, celui-ci crut devoir, sans attendre la décision du Ministre, autoriser provisoirement l'occupation des Trinitaires par le service télégraphique, la distribution du pain de la 2^{ème} section devant être transférée dans l'église des Soeurs Collettes. Mais ce transfert fut reconnu impossible et le service de distribution dut revenir aux Trinitaires.

Comme la nécessité d'une halle au blé ne se faisait toujours pas sentir, la municipalité fut amenée à revenir sur sa mise en demeure et à rendre au service télégraphique l'usage de l'église Saint-Simplice et du presbytère. Ce dernier bâtiment ne tarda d'ailleurs pas à être vendu et dut être évacué en messidor an IV (juin 1796). Il n'en fut pas de même de Saint-Simplice dont l'occupation se prolongea jusqu'en l'an VIII et ne cessa que dans les circonstances suivantes. Le 13 frimaire an VIII (4 décembre 1799), l'Administration centrale du Département voulant, pour en finir, brusquer les choses, avait pris un arrêté prescrivant à l'architecte départemental de faire état des bois en dépôt dans la ci-devant église pour être vendus le 25 frimaire (16 décembre) et de laisser libre ladite église pour recevoir les grains des marchés.

Le citoyen Desportes, l'ancien agent télégraphique, nommé Directeur à Metz quelques mois auparavant, protesta dans une lettre du 20 frimaire contre cette mesure, en faisant remarquer que la plus grande partie de ces bois servaient journellement aux réparations des télégraphes dans les Directions de Metz et de Strasbourg. « C'est un dépôt qui me paraît sacré », dit-il, et il ajoute qu'il a d'ailleurs montré à l'architecte, le citoyen Blancheville, les bois qui lui paraissaient indispensables à garder et que ce dernier lui a donné l'assurance qu'il en ferait dans son rapport un article séparé.

Il demande, en conséquence, que ces bois soient conservés dans l'église Saint-Simplice, en y faisant une séparation entre la nef et le chœur, ou bien qu'ils soient transportés dans l'église des ci-devant Carmélites où il croit avoir vu du sel. « Je compte sur votre justice », conclut-il.

Deux jours après, le 22 frimaire, le Département prescrivait à l'architecte de distinguer sur son procès-verbal de reconnaissance et d'estimation des bois à vendre, ceux qui pouvaient être utiles aux réparations des télégraphes en activité. Ces bois seraient déposés, aux frais de l'agence télégraphique, dans les salles basses du bâtiment de la Haute-Pierre qui donnent sur l'Esplanade, et l'architecte devait veiller qu'il ne soit commis aucune dégradation lors de leur mise en place.

Ces dispositions, qu'une lettre du Département du 7

novembre an VIII (28 décembre 1799) portait à la connaissance du Directeur du télégraphe, libéraient l'église Saint-Simplice où pouvait enfin s'installer le service du marché au blé, après les six années qu'avait duré le délai de six mois primitivement accordé.

Le bâtiment de la Haute-Pierre devenait alors le grand centre télégraphique de Metz.

III

Logement du personnel.

Nous avons dit précédemment que le Comité des Finances avait, dans son arrêté du 4 pluviôse an III, autorisé l'usage des Domaines nationaux pour l'établissement des télégraphes. Mais il prenait soin, dans cet acte, de déclarer « qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la demande en autorisation pour les Corps Administratifs de fournir au citoyen Chappe dans les villes de Châlons, de Metz et de Strasbourg, le logement des employés qui devaient se le procurer sur leur traitement ». Le Comité considérait, en effet, « qu'il était contraire aux intérêts de la République de se charger du logement de ses fonctionnaires et agents, lorsqu'il n'y avait pas nécessité absolue et que les frais d'emménagement et de déménagement ne sont pas les seuls inconvénients résultant des dispositions qu'on fait légèrement des effets nationaux ». Ce cas de nécessité absolue avait été admis, comme nous l'avons vu, pour le gérant du matériel et le principal ouvrier des ateliers qui avaient été logés dans le presbytère de l'église Saint-Simplice.

Il en fut de même du Directeur du télégraphe que son service de traduction des dépêches obligeait à résider tout à proximité de ses postes et qui fut autorisé à habiter à l'Hôtel du Gouvernement où il occupait un logement au 3^{ème} étage de l'aile donnant sur l'Esplanade.

Ce logement fut maintenu, tout au moins dans les débuts, au Directeur du télégraphe électrique dont les bureaux et les employés furent en 1851 installés, comme nous l'avons dit, à l'entresol de l'avant-corps sud de la façade du Palais.

Pour nous résumer, un magasin doublé d'un atelier, les logements du Directeur et de deux employés au matériel, et enfin trois postes de faible surface, dont la saillie sur la couverture de l'Hôtel du Gouvernement devait quelque peu déparer l'allure architecturale de ce monument, telles sont les installations qu'a nécessitées, dans Metz même, le fonctionnement du télégraphe aérien.

Ces installations étaient en somme peu importantes et leur simplicité s'accordait bien avec celle du système Chappe lui-même.

Fin

Source : Académie Nationale de Metz - 1923.

NDLR : Concernant l'article précédent : Le Télégraphe aérien par le GÉNÉRAL GERMAIN, édition qui date de 1923, les recherches entreprises depuis, bouleversent quelque peu certains sujets abordés par l'historien.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2013

En ouvrant la séance, Monsieur Malevialle livre ses impressions sur notre récent déplacement à Nalbach. " Je suis très satisfait de l'accueil de nos amis allemands : ils ont tout fait avec gentillesse voire même avec amitié; par ailleurs la visite de leur réalisation m'a fortement intéressé; bref un voyage très réussi. Vous pouvez dire à MM. Nalbach et Harge que je suis totalement satisfait et que je les remercie grandement tant sur l'objet des connaissances que sur celui des relations humaines ".

Récit et commentaires du déplacement à Nalbach le 8 septembre dernier.

Le Litermont-Verein, notre partenaire sarrois organisait ce dimanche une fête à l'occasion du deux centième anniversaire de la ligne télégraphique METZ - MAYENCE. Hélas, un temps incertain avait retenu quelques invités officiels. Néanmoins, un représentant du ' Landrat ' de Sarrelouis, de la ' Dillinger Hütte ', le Maire de Nalbach s'étaient déplacés sur le Litermont pour assister, près de la tour reconstruite, à cette commémoration historique.

Plusieurs discours furent prononcés. Le président Urban Nalbach retraçait les péripéties de cette ligne Metz - Mayence en 1813/1814. Il rappelait ensuite la reconstruction de la station en 2006, citant les différents sponsors, qui, par leurs soutiens financiers, ont permis la réalisation de cette tour, la seule et unique en Allemagne rappelant la télégraphie aérienne de Claude Chappe.

Le Maire de Nalbach, Monsieur Peter Lehnert, assurait, dans ses propos, que l'association locale pouvait compter sur le soutien de la municipalité, qu'elle participera toujours à l'entretien du site qui attire chaque semaine de nombreux visiteurs.

Le président Malevialle, dans son allocution, en allemand, ne pouvait que féliciter les organisateurs pour leur magnifique reconstruction.

Au cours de la visite de la station, Monsieur Naoui, technicien sarregueminois, artisan du mécanisme avec la ' Dillinger Hütte ', expliquait aux visiteurs son fonctionnement.

(V/photo M.Naoui / M.Malevialle.)



La Tour de Nalbach

PHOTOS MARIANNE ZENK

Au cours de la réception qui suivait au MALDIX, M. Malevialle réitérait ses félicitations pour cette magnifique réalisation, soulignant les difficultés que devaient rencontrer ceux qui, en son temps, construisaient les stations des lignes télégraphiques Chappe. La presse sarroise, la Saarbrücker Zeitung et un hebdomadaire de Dillingen publiaient dans leurs colonnes cet événement historique.

Accueil des nouveaux habitants du Ban - Saint - Martin.

Madame Michèle H. et le secrétaire assistaient comme chaque année à cette réception organisée par la Municipalité. Quelques prospectus, sur la télégraphie aérienne de Chappe, les stations sur le Saint-Quentin et l'actuel tribunal de Metz, les activités de notre association, furent distribués aux visiteurs intéressés. Madame H. profitait de cette occasion pour rappeler à Monsieur le Maire l'implantation au Ban - Saint - Martin de notre télégraphe. Monsieur Hasser nous confirmait très simplement qu'il ne nous oubliait pas, également les gros travaux actuellement en cours dans notre ville. Mais aussi, tout en souriant, qu'au cours de ses promenades à bicyclette le long du canal il saluait au passage notre mât.

R. L.



Dépôt légal septembre 2009. ISSN 1637 - 3456 ©

Directeur de la Publication : Marcel Malevialle.

Rédacteur : M. Gocel.

Secrétaire : Roland Lutz.

Site Internet : www.telegraphe-chappe.eu

Webmestre : Bernard Lafont

Adresse mail : chappebansaintmartin-rl@hotmail.fr

Tél. : 03.87.60.47.57.

Le RU-BAN, 3 avenue Henri II,
57050 Le Ban Saint-Martin

Allo !

**Allo ! Promis, je serai présent
à la réunion de novembre 2013**

